

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
PALAIS DE JUSTICE
97159 POINTE A PITRE

TEL 05 90 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

A C NET
1 Res les Jardins de Morne Udol
97139 Les Abymes

V/REF :
N/REF : 2000 B 270 / 2010-A-2103

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE POINTE A PITRE certifie qu'il a reçu le 12/07/2010,
P.V. d'assemblée du 07/06/2010

Cession de parts soc entre Mr Bruno LAURENT, cédant et SAS GROUPE BRUNO LAURENT,
cessionnaire

Cession de parts soc entre AMBC HOLDING, cédant et SAS GROUPE BRUNO LAURENT, cessionnaire

Concernant la société

A C NET
Société par actions simplifiée
1 Res les Jardins de Morne Udol
97139 Les Abymes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-2103 le 12/07/2010
R.C.S. POINTE A PITRE TMC 430 202 200 (2000 B 270)

Fait à POINTE A PITRE le 12/07/2010,

Le Greffier

AC NET
Société Par Actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Résidence les Jardins du Morne Udol
97139 ABYMES
R.C.S. 430 202 200 00019 /APE : 8121Z

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2010

L'an 2010

Le 7 juin à 9 heures

Au siège social, aux ABYMES

Les associés de la Société Par Actions Simplifiée AC NET au capital de 50 000 euros, divisé en 1065 actions de 46,95 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents

. Monsieur Bruno LAURENT

Propriétaire de cinquante trois actions,

Ci : 53 actions

. Société SARL AMBC HOLDING

Propriétaire de mille douze actions,

Ci : 1012 actions

TOTAL : 1065 actions

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Bruno LAURENT, préside la réunion.

Première résolution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 mai 2010 aux ABYMES :

- ✓ AMBC HOLDING a cédé à la SAS Groupe Laurent Bruno, 1 012 actions numérotées de 1 à 1 012 lui appartenant dans la Société.
- ✓ Monsieur LAURENT Bruno a cédé à la SAS Groupe Laurent Bruno, 53 actions numérotées de 1 013 à 1 065 lui appartenant dans la Société.

Article 7 - Capital

Le capital social reste fixé à 50 000 euros. Il est divisé en 1 065 actions d'une seule catégorie de 46,95 euros chacune, numérotées de 1 à 1 065 entièrement libérées et réparties ainsi qu'il suit entre les actionnaires :

. SAS Groupe Bruno Laurent

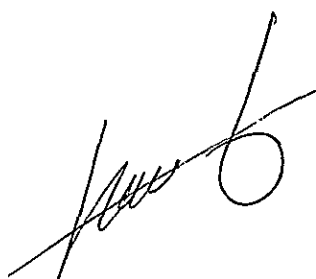
A concurrence de 1 065 actions numérotées de 1 à 1065

ci : 1 065 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 1 065 actions

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce prescrites par la loi.



AC NET
Société Par Actions Simplifiées
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Résidence les Jardins du Morne Udol
97139 ABYMES
R.C.S. 430 202 200 00019/APE : 8121Z

Cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES

. Monsieur Laurent BRUNO

Demeurant SECTION LOERY - 97180 SAINTE ANNE

Ci-après dénommé le cédant
D'une part

ET

. SAS GROUPE Bruno LAURENT

Demeurant C/O SCI CAMELIA - LOERY - 97180 SAINTE ANNE

Ci-après dénommée le cessionnaire
D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société à Responsabilité Limitée AC NET a pour objet :

Nettoyage général, industriel et services, l'entretien des espaces verts.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 mars 2000 aux ABYMES, enregistré à POINTE A PITRE.

Son capital s'élève à la somme de 50 000 euros divisé en 1 065 actions de 46,95 euros chacune, numérotées de 1 à 1 065 entièrement libérées.

Origine de propriété

Le cédant possède dans cette Société 53 actions numérotées de 1 013 à 1 065, de 46,95 euros chacune qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution.

Ces parts sont entièrement libérées.

LB LB

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Déclarations

Le cédant déclare :

- qu'il est né le 2 février 1967, aux ABYMES.
- qu'il est marié sous le régime de la communauté légale.

Il déclare en outre :

- qu'il est de nationalité française ;
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner ;
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est de nationalité française ;

Cession

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, 53 actions de ladite Société qui lui appartiennent, numérotées de 1 013 à 1 065, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées à compter du 4 mai 2010.

Les actions cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 676, 53 euros par action cédée soit un prix total de 35 856 euros que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Dont quittance.

LB LB

Signification - Dépôt

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

Déclarations fiscales

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société SAS AC NET est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraires. Il déclare également que les actions cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Formalités - Pouvoirs

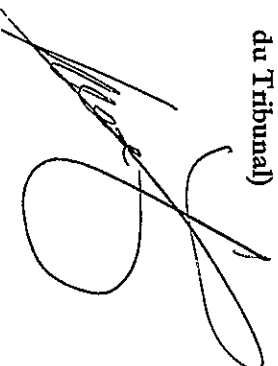
La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de commerce de POINTE A PITRE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la Société.

Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait le 4 mai 2010
Aux ABYMES
En 5 originaux (un pour chaque partie, un pour
l'enregistrement et deux pour le dépôt au Greffe
du Tribunal)



Enregistré. SERVICE D'IMPOTS ENTREPRISES GRANDE TERRE
SUD
L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ SAS AC NET
Tribunal de Commerce de POINTE A PITRE
Tribunal de Commerce de POINTE A PITRE
Tribunal de Commerce de POINTE A PITRE
Tribunal de Commerce de POINTE A PITRE
Tribunal de Commerce de POINTE A PITRE

Christa COUVIN
Agent des Impôts



AC NET
Société Par Actions Simplifiées
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 Résidence les Jardins du Morne Udol
97139 ABYMES
R.C.S. 430 202 200 00019/APE : 8121Z

Cession de parts sociales

ENTRE LES SOUSSIGNES

. AMBC HOLDING

Demeurant 1 Résidence les Jardins du Morne Udol Ci-après dénommé le cédant

D'une part

ET

. SAS GROUPE Bruno LAURENT

Demeurant C/O SCI CAMELIA - LOERY - 97180 SAINTE ANNE

Ci-après dénommée le cessionnaire

D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société à Responsabilité Limitée AC NET a pour objet :

Nettoyage général, industriel et services, l'entretien des espaces verts.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 mars 2000 aux ABYMES, enregistré à POINTE A PITRE.

Son capital s'élève à la somme de 50 000 euros divisé en 1 065 actions de 46,95 euros chacune, numérotées de 1 à 1 065 entièrement libérées.

Origine de propriété

Le cédant possède dans cette Société 1 012 actions numérotées de 1 à 1 012, de 46,95 euros chacune qu'il a acquises :

- De Monsieur Raymond PHIPPS, pour les parts numérotées de 1 à 213, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 mai 2004 à Abymes, enregistré à Abymes le 22/06/2004.
- De Madame DIEUNA épouse LAURENT Marie-Lucie, pour les parts numérotées de 214 à 319, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2004 à Abymes, enregistré à Abymes le 22/06/2004.
- De Monsieur Bruno LAURENT, pour les parts numérotées de 320 à 1 012, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 mai 2004 à Abymes, enregistré à Abymes le 30/03/2005.

Ces parts sont entièrement libérées.

LB LB

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Déclarations

Le cédant déclare :

- qu'il est de nationalité française ;

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est de nationalité française ;

Cession

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, 1 012 actions de ladite Société qui lui appartiennent, numérotées de 1 à 1 012, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des actions cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées à compter du 4 mai 2010.

Les actions cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 676, 03 euros par action cédée soit un prix total de 684 144 euros que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Dont quittance.

Signification - Dépôt

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

Déclarations fiscales

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société SAS AC NET est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraires. Il déclare également que les actions cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

LB LB

Formalités - Pouvoirs

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de commerce de POINTE À PITRE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de rendre la cession ci-dessus opposable à la Société.

Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait le 4 mai 2010
Aux ABYMEs
En 5 originaux (un pour chaque partie, un pour
l'enregistrement et deux pour le dépôt au Greffe
du Tribunal)

du Tribunal)

Entreprises, SERVICE PATOTS ENTREPRISES GRANDE TERRE
SLD

I, James M. Boyd, of the County of Adams, State of Missouri, do hereby certify that the within and foregoing is a true and correct copy of the original as the same appears from the records of said County, in and to which said original is duly filed.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and the seal of said County, at St. Louis, Mo., this 10th day of April, 1904.

James M. Boyd, County Clerk.

Christa COUVIN
~~Agent des Impôts~~